



Etablissement Public de Lutte contre les Moustiques et de Gestion des Zones Humides

Chindrieux, le 15 février 2011

<p>A V I S D ' A P P E L A L A C O N C U R R E N C E</p>
--

En application du Code des Marchés Publics, l'E.I.D. va procéder, tout au long de l'année 2011 à l'acquisition d'insecticides.

Les fournisseurs qui souhaitent être consultés, sont invités à demander les documents relatifs à cette consultation par courrier adressé à :

E. I. D.
31 Chemin des Prés-de-la-Tour
B. P. N° 2
73310 Chindrieux

ou par courriel : contact@eid-rhonealpes.com

Ce courrier précisera les coordonnées du candidat et ses références.

Critère de sélection des offres : offre économiquement la plus avantageuse.

Date limite de remise des offres : 4 mars 2011 à 16 h 00.

Cet appel d'offre se divise en 2 lots distincts numérotés de 1 à 2.

Compte tenu des contraintes de stockage et de manipulations, les formulations liquides ou pulvérulentes ne sont pas acceptées.

Lot 1 : larvicide à usage terrestre

- La matière active doit être du *Bacillus thuringiensis israelensis*
- La dose maximale préconisée en milieu naturel ne doit pas dépasser $3 \cdot 10^9$ UTI/ha
- En conditions naturelles, quelque soit la saison, une mortalité totale doit être observée à 80 % de la dose maximale préconisée.
- La formulation doit être soluble dans l'eau
- Estimation des besoins de traitement : de 1 000 à 3 000 ha

Lot 2 : larvicide à usage aérien

- La matière active doit être du *Bacillus thuringiensis israelensis*
- La dose maximale préconisée en milieu naturel ne doit pas dépasser $3 \cdot 10^9$ UTI/ha
- En conditions naturelles, quelque soit la saison, une mortalité totale doit être observée à 80 % de la dose maximale préconisée.
- Compte tenu de son épandage par des moyens aériens (hélicoptère Bell 47) et des milieux traités (zones arborées ou arbustives en majorité)
 - La formulation doit être utilisable sèche
 - La dose maximale de produit formulé préconisée ne doit pas dépasser 15 kg/ha.
- Estimation des besoins de traitement : de 400 à 500 ha